

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 11

Rubrik: L'Office fédéral de la protection civile communique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Kontrolle der Lagerung und des Unterhaltes des Materials

Im Interesse der Bereitschaft und zur Verhütung von kostspieligen Schäden an den Ausrüstungen des Zivilschutzes haben die Gemeinden und Betriebe für eine zweckentsprechende Lagerung und einen einwandfreien Unterhalt des Materials zu sorgen.

Die Kontrolle der Lagerung und des Unterhaltes des Zivilschutzmaterials und dessen Einsatzbereitschaft ist sowohl Sache der Gemeindebehörde wie auch des Kantons. Aber auch das Bundesamt für Zivilschutz, dem gemäss Bundesgesetz über den Zivilschutz die Oberaufsicht obliegt, kann solche Kontrollen und Inspektionen durchführen.

Im Verlaufe des Jahres 1972 wurden erstmals durch das Bundesamt in Verbindung mit den kantonalen Zivilschutzämtern bei rund 100 Gemeinden Inspektionen über die Lagerung und den Zustand des Zivilschutzmaterials durchgeführt. Zum Teil konnten die Ergebnisse als positiv bewertet werden; in verschiedenen Gemeinden da-

gegen war die Lagerung ganz ungenügend, und das Material befand sich dementsprechend in schlechtem Zustand. Die hauptsächlichsten Mängel betrafen:

- ungeeignete Lagerräume
- unübersichtliche Lagerung; ungenügende Ordnung und Reinlichkeit
- ungenügende Retablierung nach dem Einsatz
- nicht nachgeführte Kontrollhefte der Aggregate
- fehlende oder nicht nachgeführte Inventare
- ungenügend ausgebildete Materialwarte
- fehlende Kontrolle durch die Gemeindebehörde.

Die vorstehende Liste umfasst nur die wichtigsten, anlässlich der Inspektionen festgestellten Mängel. Sie zeigt jedoch, dass das Zivilschutzmaterial noch in vielen Gemeinden nicht mit dem notwendigen Verantwortungsbewusstsein gelagert und unterhalten wird. Andererseits darf aber doch auch hervorgehoben werden, dass in zahlreichen Gemeinden der Materialdienst vorbildlich betreibt wird.

Information Information Information Information Information Information Information

L'Office fédéral de la protection civile communiqué

Information Information Information Information Information Information Information

L'Office central de secours en cas de catastrophes communiqué :

L'Office central de secours en cas de catastrophes rattaché à l'Office fédéral de la protection civile publiera dorénavant sous cette rubrique des comptes rendus concernant les accidents graves et les catastrophes qui se sont produits en Suisse ainsi que les actions de secours organisées en ces circonstances. Cette publication a pour objet de procurer des enseignements et des suggestions aux intéressés.

Catastrophe d'inondation dans le Kiental (Tschingelalp) du 18 juillet 1972

1. Rapport du Service du génie et des fortifications à la Direction de l'Administration militaire fédérale

Le 21 juillet 1972, à 11 h 45, le préfet du district de Frutigen, M. Hari, nous a demandé par téléphone, si notre service aurait la possibilité, par l'engagement de pontonniers équipés d'un bac et de canots de franchissement, de porter secours à cette région montagnarde sinistrée. Il s'agissait en premier lieu d'évacuer des automobiles et les bagages des touristes rentrant de vacances (la route étant inondée jusqu'à une hauteur de 4 m), ainsi que de transporter des vivres, du courrier et des boissons pour les hôtels de la Griesalp. Sur notre demande, la section de Thoune qui est rattachée à l'organisme d'alarme en cas d'inondation de la Société fédérale des pontonniers a été d'accord d'assurer cette tâche. L'action de secours fut organisée encore le même jour.

	Hommes par jour
a) Engagement du personnel	
les 22 et 23 juillet 1972, 2 jours Service de bac avec 8 hommes et 1 automobiliste (le 2e automobiliste n'a effectué le 22 juillet qu'un seul transport Thoune-Kiental)	19
du 26 au 28 juillet 1972, 3 jours Service avec canot de franchissement et 2 hommes	6
le 29 juillet 1972, 1 jour Service de bac avec 10 hommes	10
du 30 juillet au 1er août 1972, 2 1/2 jours Service avec canot de franchissement et 2 hommes (le 30 juillet 1972 avec 3 hommes)	6
	41
Pour cette action de secours, les pontonniers ont dû consacrer leurs loisirs et leurs vacances du 22 juillet au 1er août 1972. De même, un automobiliste de la cp GF 16, les 22 et 23 juillet, et un automobiliste du PAA, le 22 juillet 1972. Pour le 29 juillet 1972, il a fallu commander 2 automobilistes de la cp GF 16 pour le transport des embarcations et de la remorque pour le tablier de bac.	
du 2 au 5 août 1972, 3 1/2 jours Service avec canot de franchissement et 2 hommes	7

Pour ce personnel, il a fallu demander un congé payé de 3 jours (soit 1 pont des A + C de Thoune et 1 pont de la F + M de Thoune). Cette demande fut agréée.

Temps total consacré à cette action: 600 jours environ = 10 h/jour.

b) Matériel engagé

Pour cette action de secours, le matériel suivant de la Confédération a été engagé:

2 camions tout-terrain 2 DM pour les transports du personnel et du matériel, les 22 et 29 juillet (prêtés par le PAA Thoune)

1 camion tout-terrain 2 DM, les 23 et 26 juillet ainsi que le 7 août 1972 (prêté par le PAA Thoune)

1 remorque pour tablier de bac, les 22, 23 et 29 juillet 1972 (prêtée par l'arsenal fédéral de Thoune)

3 canots de franchissement, les 22, 23 et 29 juillet 1972

1 canot de franchissement, du 26 au 28 juillet et du 30 juillet au 5 août 1972

1 moteur hors bord McCulloch 45 CV, les 22 et 23 juillet 1972

(du matériel de la section des pontonniers fédéraux de Thoune; matériel touché à titre de prêt pour exercices en dehors du service)

1 moteur hors bord Kovats 32 CV, le 29 juillet 1972 (prêté par l'arsenal fédéral d'Interlaken)

(Un second moteur Kovats a été touché en tant que réserve, mais n'a pas été utilisé.)

Tout le matériel a été rendu en bon ordre aux fournisseurs. Les cordes à rames manquantes signalées dans le rapport de la SFP de Thoune, n'ont pas été perdues, mais elles se sont déchirées par suite de l'humidité; elles seront remplacées par l'arsenal de base.

c) Remarque finale

Par suite de la construction d'une nouvelle route (pendant la semaine du 31 juillet au 5 août 1972) le service avec canots de franchissement a pu être arrêté le 5 août 1972 à midi. Le soir du 7 août 1972, le dernier canot de franchissement avec ses agrès a pu être évacué de la Tschingelalp et amené à la section de Thoune de la SFP. Le zèle et l'esprit d'entraide des pontonniers furent excellents pendant toute la durée de leur intervention qui a d'ailleurs été appréciée à sa juste valeur par toute la population de la vallée et par tous les vacanciers.

Le préfet, M. Hari, ainsi que le maire de la commune de Reichenbach ont fait part de leurs remerciements pour l'aide apportée par les services fédéraux.

Berne, le 1er septembre 1972

Le chef d'arme des troupes du génie

2. Rapport de la section de Thoune de la Société fédérale des pontonniers

a) Intervention

Le 18 juillet 1972, à la suite d'un violent orage dans le Kiental, il se forma sur l'alpe «Tschingel» (1150 m s. M.)

un lac d'environ 600 m de long et 300 m de large. De ce fait, la route de communication pour la Griesalp fut submergée par places jusqu'à une hauteur de 4 m.

Le vendredi, 21 juillet 1972, le préfet du district de Frutigen alerta, par l'intermédiaire du Service du génie et des fortifications, la section de Thoune de la SFP et lui donna la mission d'évacuer les véhicules à moteur stationnés à la Griesalp. A cet effet, deux camions militaires transportèrent une remorque pour tablier de bac et 3 canots de franchissement avec moteur hors bord dans la région submergée. Puis, les 3 canots furent accouplés en un bac qui fut prêt à entrer en action dès 10 heures, le samedi 22 juillet, on l'utilisa jusqu'au dimanche soir. Pendant ce laps de temps, on transporta 40 automobiles, 2 tracteurs et quelques motocyclettes ainsi que 400 personnes environ. Le dimanche soir, le bac fut de nouveau démonté.

Du mercredi 26 au vendredi 28 juillet, le service de bac fut assuré par un canot de franchissement afin de maintenir au moins le transport des personnes, du courrier et des marchandises.

Le samedi 29 juillet, on construisit encore une fois un bac à l'aide de 3 canots. Pendant ce jour, on évacua environ 25 automobiles. Comme la profondeur de l'eau avait par places sensiblement diminué, on fit fonctionner le bac au moyen d'un moteur hors bord Kovats. L'utilisation de ce genre de moteur est particulièrement indiquée par eaux basses. C'est ainsi que le bac fut en service de 9 h 30 à 19 heures.

Du dimanche 30 juillet au samedi 5 août, le transport du courrier et des marchandises fut de nouveau assuré par un canot de franchissement à rames. Le lundi 7 août on évacua le dernier canot du «lac Tschingel». Le mercredi 9 août au soir, les canots utilisés furent lavés dans notre dépôt de Thoune, notre intervention étant ainsi terminée.

b) Personnes et marchandises transportées / Durée de l'intervention

65 automobiles et petits cars (environ)

4 tracteurs avec remorque

2 génisses

Quelques motocyclettes et vélos-moteurs

Le lait journalier de l'exploitation alpestre de Griesalp

Bagages de touristes, le courrier postal, ainsi que des boissons et des vivres pour les hôtels de la Griesalp, soit au total un poids de *plusieurs tonnes*.

600 personnes environ.

Durée de l'intervention: 15 jours.

Le chef du détachement d'alarme de Thoune
H. Bohnenblust

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an.

Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.

Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.